



CANDIDATURE A UNE CLASSE SPECIFIQUE « CHŒUR DE FILLES » OU « THEATRE »

Depuis la rentrée 2009, le Collège Jean XXIII a mis en place un dispositif qui permet aux élèves motivés par un projet artistique de bénéficier d'une heure dans l'emploi du temps pour travailler soit le chant, soit le théâtre.

CHŒUR DE FILLES

Les jeunes filles qui souhaitent intégrer le Chœur de Filles passeront une audition. Il faudra s'engager pour deux heures de répétition par semaine, l'une placée dans l'emploi du temps de cette classe à projet, l'autre de 12 h 50 à 13 h 50, un jour de la semaine non défini encore.

THEATRE

Ouvert aux garçons et aux filles de 6^e, la candidature sera suivie elle aussi d'une audition. Comme pour le Chœur de Filles, une heure sera intégrée dans l'emploi du temps et une deuxième heure de répétition sera fixée entre 12 h 00 et 13h50, un jour de la semaine qui sera défini ultérieurement.

La participation à l'un ou à l'autre de ces projets entraîne l'engagement et l'assiduité sur toute l'année scolaire ainsi que la participation aux concerts ou représentations prévues.

Après réception du talon-réponse, votre enfant sera convoqué par le secrétariat du Collège pour une audition. Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter.

Bien cordialement

La Direction du Collège Jean XXIII

✂

Coupon-réponse à renvoyer au secrétariat avant le 20 Mars 2010.

L'élève NOM : _____ Prénom : _____

Pose sa candidature pour la classe à projet et choisit :

CHŒUR DE FILLES

THEATRE

Signature de l'élève :

Signature des parents :